

Praha, le 15 Juin 1950.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET DU COMMERCE - NEGOCIATIONS TARIFAIRES
en 1950.

Liste des Produits

pour lesquels la Tchécoslovaquie désire obtenir des concessions sur les droits de tarif de la Syrie et du Liban.

: No du : Tarif	: Désignation des produits	: Droit : actuel	: Droit : demandé
I.			
358 b	Pièces de charpente, n/ poteaux télégraphiques et téléphoniques	11%	consolidation
673	Articles d'éclairage etc.	35%	20%
675 a	Objets en verre soufflé ou pressé, n. n. s. s. n/ verrerie de verre ou de cristal pour les services de table ou de la toilette, l'ameublement, ornementation des habitations, la garniture des bureaux	35%	20%
	n/ autres	25%	18%
679 a	Verrerie /perles en verre, pierres à bijoux, pièces de lustrerie et si- milaires n/ autres	25%	15%
680	Ouvrages en verrerie non dénommés ni compris ailleurs	25%	15%
?	Meubles en bois percés orignés		

II.

Prolongation de la validité des concessions tarifaires
de la Liste XVII de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers
et le Commerce.

La Tchécoslovaquie se réserve le droit de modifier
cette liste plus tard, à savoir: de supprimer cer-
taines positions, d'en ajouter d'autres, de modifier
les droits demandés, etc.